

Virus de la Variole du Singe

Epidémiologie

Agent infectieux	Zoonose causée par Monkeypox virus (Orthopoxvirus, MPXV)
Réservoir	<p>Probablement les rongeurs.</p> <p>Les singes et les hommes sont des hôtes accidentels.</p> <p>La maladie est autochtone et cause des cas et parfois des micro-épidémies en Afrique Centrale et de l'Ouest (notamment Nigéria et République démocratique du Congo).</p> <p>En mai 2022 plusieurs clusters inhabituels ont été déclarés en Europe (Portugal, Espagne, Royaume Uni) notamment parmi les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH).</p>
Mode de transmission	<p>Animal à homme : contact avec sang/liquides biologiques d'animal infecté, morsure</p> <p>Homme à homme : contagiosité avant le développement des lésions cutanées, gouttelettes, contact direct avec les lésions cutanées, contact avec des objets contaminés par le patient, transmission verticale (mère à enfant)</p>
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	<p>Extrêmes : 5 à 21 jours</p> <p>Moyenne : 8 jours</p>
Durée d'infectiosité	La contagiosité commence à la fin de la période d'incubation et coïncide avec le développement des premiers symptômes (avant le développement des lésions cutanées) et persiste jusqu'à la cicatrisation de lésions cutanées.

Prise en charge du patient

Placement du patient	Chambre individuelle, pression négative non nécessaire
Signalétique	<ul style="list-style-type: none"> • Affiche A3 sur la porte à l'extérieur de la chambre • Statif avec blouses/masques FF2 et affiche mesures vestimentaires devant la chambre • Affiche sortie sur la porte à l'intérieur de la chambre • Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport • Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat
Matériel de soins	<p>Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles.</p> <p>Privilégier le matériel à usage unique</p>
Voisins	Enquête d'entourage selon directives du service HPCI
Durée des mesures	Absence de symptôme systémique ET jusqu'à ce que toutes les vésicules se soient transformées en croûtes

Transport du patient	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque de soins par le patient • Literie et chemise du patient propres • Désinfection du lit • Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates • Limiter les déplacements aux besoins essentiels
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Visites uniquement en accord avec l'unité HPCI (port de surblouse, gants, masques FFP2, pas de contact avec le patient infecté, ne pas s'asseoir sur le lit, retrait du matériel dans la chambre et désinfection des mains à la sortie de la chambre) • Les personnes âgées et/ou avec des comorbidités, les personnes immunosupprimées et les femmes enceintes ne doivent pas visiter un individu infecté au vue de la possibilité de développer une forme sévère de la maladie.
Mesures spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Le patient porte un masque simple de soins pendant la consultation et lors des déplacements dans l'hôpital. • Le temps passé en salle d'attente doit être le plus court possible • Si les Mesures Additionnelles n'ont pas été mises en place d'emblée, une enquête d'entourage sera effectuée par l'unité HPCI.

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat, pas nécessaire si simple passage dans la chambre
Gants	Oui pour tout contact potentiel avec des lésions cutanées ou muqueuses ou des liquides biologiques selon le principe des Précautions Standard
Masque	Masque FFP2
Mesures complémentaires	Si les Mesures Additionnelles n'ont pas été mises en place d'emblée, une enquête d'entourage sera effectuée par l'unité HPCI en collaboration avec le service concerné afin d'identifier le personnel soignant en contact étroit et non protégé. La liste des professionnels potentiellement exposés doit être transmise par le cadre infirmier du service à la médecine du personnel.

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels. A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, changer le lit et la literie
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien • A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient: changement du rideau même si le patient reste dans la même chambre, désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles

Documents associés

Documents en lien	<ul style="list-style-type: none">• HUG - Formulaire de demande d'analyse Monkeypox virus au CRIVE (à remplir après avoir averti le labo local et le CRIVE par téléphone de la suspicion)• Formulaires et informations - CRIVE - Laboratoire de virologie à Genève aux HUG HUG - Hôpitaux Universitaires de Genève• Swissnoso: Recommandations provisoires de Swissnoso pour la prévention et le contrôle de la variole du singe• SGINF - Newsletter de la société Suisse d'infectiologie Orthopoxvirose simienne (variole du singe)• OFSP- Orthopoxvirose simienne (variole du singe)-admin.ch• OMS: Principaux repères sur l'orthopoxvirose simienne• ECDC: Monkeypox
-------------------	---

Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	<p>Il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire par les cliniciens et les laboratoires.</p> <p>Cliniciens : Les médecins et les hôpitaux déclarent les résultats cliniques des cas de variole du singe (Monkeypox) confirmés en laboratoire dans les 24 heures à l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois via le formulaire de déclaration clinique prévu à cet effet (ci-dessous).</p> <ul style="list-style-type: none">• Le formulaire OFSP à remplir par les cliniciens : Télécharger ici.• En cas de besoin: contacter l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois au +41 21 316 44 53 aux heures de bureau ou le CTMG (centrale téléphonique des médecins de garde en demandant la garde des maladies transmissibles) au 021 213 79 79.• Email de déclaration clinique : infectionsdeclarations@hin.ch
-----------------------------	--